



## REGLEMENT – APPEL À FILMS 2024

Date limite d'inscription

**31 Mai 2024**

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE RÈGLEMENT AVANT DE REMPLIR LA FICHE D'INSCRIPTION**

Le Festival Européen du Court Métrage de Nice, **Un Festival C'est Trop Court!** se déroulera à Nice (France) du **Vendredi 04 au Vendredi 11 octobre 2024** (dates sous réserve de modifications)

### 1 / LE FESTIVAL

Le festival prend soin de mettre en avant « des films dont le sujet, le format, la durée, le support, ou le système de production et de distribution font qu'ils échappent partiellement ou totalement à toute diffusion publique. Œuvres singulières, novatrices, rares ou inédites ».

Le festival a pour objectifs principaux de :

- Révéler des réalisateurs européens débutants ou non à travers plusieurs programmes et compétitions.
- Offrir un regard attentif à la diversité et à l'évolution des nouvelles images.
- Sensibiliser le public, en particulier le jeune public, au processus de création cinématographique et à la lecture d'image autour de débats et rencontres avec auteurs et professionnels.
- Favoriser des actions de promotion, de production et de diffusion du court métrage en région Sud/PACA.

### 2 / CONDITIONS D'ADMISSION

TOUS LES FILMS DOIVENT AVOIR UNE DURÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 59 MINUTES

TOUS LES FILMS DOIVENT AVOIR ÉTÉ PRODUITS APRÈS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

LES FILMS NE PEUVENT ÊTRE INSCRITS QUE DANS UNE SEULE DES COMPÉTITIONS

LES FILMS AYANT ÉTÉ INSCRITS LES ANNEES PRÉCÉDENTES NE PEUVENT ÊTRE INSCRITS DE NOUVEAU

#### **2-1 LES COMPÉTITIONS**

- **Compétition Européenne :**

Cette compétition est ouverte aux courts métrages européens et coproductions européennes, tous genres confondus.

Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Durée : ≤ à 59 minutes

- **Courts d'Animation :**

Cette compétition est ouverte aux courts métrages d'écoles d'animation européennes.

Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Durée : ≤ à 59 minutes.

- **Courts d'Ici :**

Cette compétition est ouverte aux films réalisés ou produits en Région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Seuls les départements inscrits ci-dessous peuvent concourir : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.

Durée : ≤ à 59 minutes

- **Expérience :**

Cette compétition est ouverte aux courts métrages européens et coproductions européennes, expérimentaux et aux vidéos d'arts.

Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Durée : ≤ à 59 minutes

## 2-2 LANGUE

Pour les films non francophones, des sous-titres en FRANÇAIS ou en ANGLAIS sont obligatoires.

## 2-3 DROITS

La personne qui inscrit le film (producteur, réalisateur, distributeur) déclare être en possession des droits filmiques, musicaux et de toutes œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire, le festival ne saurait être tenu pour responsable.

## 2-4 PROGRAMMATEUR D'UN SOIR

Entre Février et Juin l'association organise des soirées de projection publiques « **PROGRAMMATEUR D'UN SOIR** » où le public vote pour le film qu'il aimerait voir programmé au festival.

En inscrivant votre film vous donnez votre accord pour une projection éventuelle dans le cadre de ces soirées « **PROGRAMMATEUR D'UN SOIR** ».

### **3/ INSCRIPTION**

Les inscriptions pour les compétitions Européenne, Courts d'Ici et Expérience sont ouvertes **du 15 janvier 2024 au 31 mai 2024**.

Les inscriptions pour la compétition Animation sont ouvertes **du 15 janvier 2024 au 14 juin 2024**.

AUCUN FILM NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE.

TOUTES LES INSCRIPTIONS SE FONT OBLIGATOIREMENT EN LIGNE VIA LA PLATEFORME  
SHORTFILMDEPOT :

**[www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com)**

### **3-1 TARIFS D'INSCRIPTION DES FILMS**

L'inscription au festival d'un film en compétition Animation, Courts d'Ici et Expérience est gratuite.

L'inscription au festival d'un film en compétition Européenne est fixée à **10 euros**. Une réduction des frais d'inscription est possible à partir de trois films inscrits en contactant l'équipe du festival.

Si les conditions d'inscription du film ne sont pas respectés, aucun remboursement des frais d'inscription ne seront possible.

### **4/ SÉLECTION**

Nous faisons appel à des comités de sélection, composés de membres cinéphiles de l'association. Ils effectuent une présélection qui sera finalisée par un comité d'expert sous la responsabilité du directeur artistique et du président de l'association. Ce comité d'experts examinera aussi les votes du public des soirées Programmeur d'un soir.

**Le festival communiquera les résultats de la sélection au plus tard le 31 août 2024**

**Compétition Européenne** : Environ 35 films retenus chaque année

**Compétition Courts d'Animation** : Environ 15 films retenus chaque année

**Compétition Courts d'Ici** : Environ 10 films retenus chaque année.

**Compétition Expérience** : Environ 20 films retenus chaque année

A NOTER !! Chaque film sélectionné sera projeté au minimum deux fois pendant le festival.

### **5/ LES FILMS SÉLECTIONNÉS**

#### **5-1 COPIE**

A NOTER ! TOUS LES FILMS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE FOURNIS EN COPIE DCP **ET** HD (Prores/H264) VERIFIÉES ET SOUS-TITRÉES POUR ÊTRE PROJETÉS AU FESTIVAL SAUF CONTRE-INDICATION PARTICULIÈRE.

#### **5-2 LANGUE ET SOUS-TITRES**

Tous les films non francophones seront sous-titrés en français. Si aucun sous-titrage français, le distributeur s'engage à fournir un fichier .srt anglais ou a minima la liste des dialogues avec time-code en anglais.

### **5-3 ENVOI DES COPIES**

L'envoi des copies DCP est à la charge du producteur/distributeur.

Le festival prend en charge les envois depuis l'Agence du Court Métrage. Dépôt possible à l'Agence à Paris (au 77 rue des Cévennes 75015 PARIS) après l'annonce de la sélection jusqu'au 20 septembre 2024.

Les copies sont à envoyer avant le 27/09/2024.

Le festival prend en charge le retour des copies.

### **6 / ASSURANCES**

Le festival assure en son nom les copies lors du trajet retour à hauteur de la valeur de remplacement de la copie.

### **7/ JURYS ET PRIX**

#### **7-1 JURYS**

Six jurys différents pour remettre des prix et mentions honorifiques non dotées.

- Le jury de la Compétition Européenne
- Le jury Courts d'Ici
- Le jury Animation
- Le jury Expérience
- Le jury Documentaire (prix transversal aux 4 compétitions)
- Le jury Etudiant (pour la compétition Européenne seulement)

#### **7-2 PRIX**

Les prix remis par les jurys sont dotés en numéraire et en prestations techniques par les partenaires du festival. Les prix en matériel et prestation technique font l'objet de conditions à définir avec le fournisseur directement. Ces prix ne peuvent en aucun cas être changés contre leur valeur en argent.

Les producteurs et distributeurs s'engagent à faire figurer la mention du festival et du prix sur les sites et matériels de promotion et d'information des films lauréats.

Sur leurs prochains films bénéficiant des dotations, les lauréats sont tenus de faire apparaître le nom du festival et la nature du prix au générique et sur tout matériel de promotion et d'information du film.

### **8 / REPRISE DU PALMARÈS**

Le festival se réserve le droit de diffuser les films du palmarès, en France et à l'international après le festival et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours soit **jusqu'au 31 janvier 2024**.

Dans le cadre précis de ces reprises la production, le réalisateur ou le distributeur s'engage à mettre à disposition du festival, une copie du film à titre gracieux.

## 9/ DIFFUSION & PRESSE

Les producteurs, réalisateurs et distributeurs des films sélectionnés autorisent le festival à utiliser sans contrepartie les photogrammes et autres documents fournis. Ils autorisent l'utilisation d'extraits visuels et sonores (max 3 minutes) de leurs films sur tous les supports en ligne et print du festival ainsi que dans les médias (presse, tv, radio, internet) à des fins promotionnelles.

## 10 / INVITATION

Au choix de l'organisateur sera pris en charge soit l'hébergement ou le transport d'un représentant du film sélectionné. **Cette prise en charge consiste soit en 1 aller/retour soit en 2 nuitées maximum.** L'équipe du festival doit être contactée à ce propos **le plus rapidement possible et ce dès l'annonce des sélections, le nombre de prises en charge étant limité.**

**Toute personne de l'équipe du film pourra être accréditée au festival.** Le transport, les repas et l'hébergement resteront à sa charge. Le festival peut proposer des solutions d'hébergement soit dans un hôtel partenaire qui proposera un tarif spécifique.

## 11/ LITIGES

La participation au festival du court métrage de Nice implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement.** En cas de **litige**, seule la **version française fera foi.**

L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement, et en cas de problème majeur indépendant de sa volonté, de modifier ou d'annuler la manifestation.

Pour tous renseignements concernant les inscriptions merci de contacter le bureau des films :

04 93 13 97 65 ou par mail [regie-copie@nicefilmfestival.com](mailto:regie-copie@nicefilmfestival.com)

Pour tous autres renseignements veuillez vous référer au site internet <https://ufctc.com/>